



Michel Bizat souligne le résultat remarquable du club de Hyères : un exemple de club formateur de jeunes sur un vivier local, face à des équipes adverses de jeunes trop souvent recrutés hors département voire hors région, de manière opportuniste. Résultat déjà mentionné par Romuald De Labaca dans le rapport Jeunes.

Vote sur le rapport moral et d'activité

Pour 91                      Abstention 0                      Contre 0

Adopté

### 3) Rapport financier

Le trésorier Denis Regaud présente les comptes de l'exercice 2020. Il précise rapidement certaines lignes notamment la ligne 68 « Dotations aux amortissements et provisions ».

Compte tenu de la situation sanitaire beaucoup d'actions induisant des dépenses ont été annulées. Il s'ensuit une balance positive exceptionnelle de l'exercice de l'ordre de 10 400 €. En année normale la Ligue dispose d'une année d'avance de fonctionnement, ce qui permet d'engager les actions en toute sérénité. Cette année c'est un peu plus.

Stéphane Escafre rappelle que l'excédent est généralement à affecter au fond de réserve et que cela doit être approuvé par l'assemblée générale.

Dominique Gaude demande quel est l'actif de la Ligue en matériel. Martine Bolla indique : pas d'imprimante, des pendules électroniques en bon état. Les pendules ont régulièrement servi pour les compétitions Ligue ainsi que lors d'autres organisations comme le Festival des jeux de Cannes ou l'Open international varois. Elles ont été réparées au fur et à mesure à coût très modique. Dominique Gaude note que le bilan complet tenant compte des dotations aux amortissements et provisions, et du matériel, reste à finaliser.

Vote sur les comptes de l'exercice 2020, avec la précision : affectation de l'excédent au fond de réserve :

Pour 76                      Abstention 15                      Contre 0

Adopté

Le Trésorier présente également le budget prévisionnel 2021

Il a été établi au mieux en tenant compte de la situation sanitaire et de l'élection Ligue à venir. Dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 51 100 € en incluant la prise en compte du bénévolat.

Vote sur le budget prévisionnel 2021

Pour 91                      Abstention 0                      Contre 0

Adopté

4. Mandat au Comité directeur pour modifier le budget prévisionnel si nécessaire :  
L'Assemblée générale observe qu'il est d'usage de modifier un budget prévisionnel si nécessaire et qu'un vote formel de l'AG n'est pas nécessaire sur ce point.

5. Le point sur la saison en cours

Martine Bolla revient sur l'information envoyée aux clubs la veille, à la suite de la réunion FFE-présidents de Ligue du mercredi 24 février : il est très probable que l'on s'oriente vers une saison blanche des matches par équipes, à l'exception du TOP 16, du Top 12 féminin et du TOP Jeunes. Les clubs pourront disputer des matches amicaux homologués pour le classement Elo. Le championnat de France Jeunes est a priori maintenu, les Ligues ayant une large autonomie pour effectuer leur sélection. Ces orientations seront soumises au prochain Comité directeur FFE. Clairement il n'y aura de toute façon aucune compétition en mars.

L'équipe Ligue élue en mars aura la charge de prendre les décisions pour la suite de la saison des compétitions Ligue.

6. Information sur l'AG électorale du 4 mars

Martine Bolla rappelle le fonctionnement de cette AG ainsi que celui du vote : par correspondance ou sur le site ADOODLE. Elle remercie la CSOE pour son travail.

Seuls 2 clubs ont choisi le vote par correspondance. D'autre part des mesures restrictives sur les déplacements peuvent survenir d'ici au 06 mars, jour de dépouillement. En conséquence il est envisagé que le dépouillement puisse avoir lieu au domicile du président de la CSOE Bernard Pierrard, en présence d'un représentant (local) de chacune des 2 listes. La présence virtuelle par Zoom est également envisagée. Aucune objection majeure n'est soulevée ni par les têtes de listes Martine Bolla et Stéphane Escafre ni par d'autres participants à l'AG.

7. Questions diverses

7.1 Question de Thomas Buccafurri : les bénévoles associatifs peuvent-ils bénéficier d'une dérogation au couvre-feu et aux autres mesures ?

Martine Bolla indique la réponse négative qui lui a été donnée pour une intervenante en périscolaire dont l'animation se termine à 17 heures 45 et qui risque de rentrer chez elle après 18 heures. Stéphane Escafre indique que la réponse est positive dans le cadre des missions de service public. Cela s'applique notamment aux réunions d'une Fédération sportive. Pour les réunions d'une Ligue (organe déconcentré d'une fédération) cela devrait s'appliquer. Marie-Paule Bartolo indique que l'attestation dérogatoire n'envisage pas ce motif de dérogation. Martine Bolla essaiera d'avoir une réponse précise de la FFE.



## Ligue Provence Alpes Côte d'Azur des Échecs

---

- 7.2 Marie-Paule Bartolo informe l'AG qu'elle a été agressée dans un mail. L'auteur du mail lui reproche sa présence à l'élection Ligue sur une liste différente de celle du président du CD 84 Christo Dimitrov. L'auteur n'a pu être clairement identifié, le nom étant inconnu et ne correspondant à aucun licencié FFE. Christo Dimitrov et l'ensemble de l'AG expriment leur réprobation et leur solidarité envers Marie-Paule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

La présidente, Martine BOLLA

Le secrétaire, Denis LEPELLETIER